Grand Poitiers Communauté urbaine

Fourrière animale intercommunale

Tout animal errant pris en charge sur le territoire est emmené par les services compétents et agréés (société spécialisée de captures, police municipale) à la fourrière intercommunale de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Mise en fourrière

Chaque commune de Grand Poitiers choisit un prestataire pour capture les animaux errants sur le domaine public de son territoire et en définit les modalités de mise en fourrière.

Reprise de fourrière

Il revient à chaque propriétaire dont son animal a été capturé de contacter la fourrière avant de se présenter pour le récupérer.

Fourrière intercommunale Grand Poitiers Communauté urbaine : **05 49 47 32 53** (site de la Folie La Grange des Prés à Poitiers) ouvert de **14h à 17h45.**

Pour toute sortie de fourrière, le propriétaire devra s'acquitter :

- des frais de garde auprès de la fourrière
- des frais de capture auprès de la commune sur laquelle l'animal a été trouvé.

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30